



L'Aquarium La Rochelle a le plaisir de vous proposer des conditions très préférentielles

Je peux utiliser ce bon de commande si :

- **Je représente** un Comité d'Entreprise, un Comité d'œuvres Sociales ou une Amicale du personnel.
- **Je souhaite offrir** aux salariés de mon entreprise des tarifs préférentiels pour leurs visites individuelles.
- **Je commande** au minimum 20 billets valables 1 an
(Prolongeables d'un an au tarif en vigueur, dans le cadre d'une nouvelle commande).
- **Je règle** à la commande (billets non remboursables).

Attention :

Si vous souhaitez venir visiter en groupe contactez-nous au 05 46 34 00 00, la tarification proposée est différente.

Quels sont les avantages pour les salariés?

- 12.50 € par billet adulte au lieu de 14.50 €*.
- 8.00 € par billet enfant (3 à 17 ans inclus) au lieu de 11.00 €*.
- **Tarif préférentiel** valable toute l'année.
- **Entrée facilitée** : pas de passage aux caisses
- **Commande simple** et rapide avec réception des billets sous 48 heures par pli sécurisé (frais d'expédition offerts).

Comment recevoir mes billets ?

- **Je suis les étapes** indiquées sur le bon de commande ci-dessous.
- **J'envoie le bon** accompagné de mon règlement par courrier.
- **Je reçois mes billets sous 48 heures** par pli sécurisé
(à compter de la réception de ma demande par l'équipe commerciale)

Comment utiliser les billets ?

- **Le jour de ma visite**, je me présente directement aux bornes d'entrée pour scanner mes billets.
- **Si je souhaite compléter ma visite**, je peux prendre un Audio Guide directement au vestiaire (pas de passage en caisse).

Ma commande en 5 étapes :

- 1 /** Je choisis la quantité de billets.
- 2 /** Je remplis le bon pour l'envoyer avec mon règlement.
- 3 /** Je complète ma commande par des dépliants, affiches...
- 4 /** Je reçois mes billets sous pli sécurisé.
- 5 /** Une question, un renseignement? Je contacte l'Equipe Commerciale au 05 46 34 00 00.

**Offre non cumulable avec toute autre opération promotionnelle.*



1 /

	Nombre	Prix unitaire	Total TTC €
Adultes		X 12.50 €	
Enfants		X 8 €	
Total de votre commande			

20 billets minimum

Tarifs valables pour toute commande reçue avant le 31 Décembre 2012

*Billets valables 1 an et échangeables à échéance, lors d'une nouvelle commande, contre de nouveaux au tarif en vigueur.
Un règlement vous sera demandé pour toute nouvelle commande.*

2 /

Numéro de Client :	Société :
Adresse :	Adresse de facturation : (Si différente de l'adresse de livraison)
Téléphone :	Fax :
E-mail :	Nom du Contact :

3 /

Documentation souhaitée	Affiche 40X60	Présentoir	Dépliants	Affichette « En vente ici »
Quantité				

NOS COORDONNEES :

AQUARIUM LA ROCHELLE
Service Commercial

Quai Louis Prunier - BP 4 - 17002 La Rochelle Cedex 1

Tel : 05 46 34 00 00

Fax : 05 46 45 35 71

commercial@aquarium-larochelle.com



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Réservations

Les conditions tarifaires « groupe » s'appliquent pour l'ensemble des groupes d'un minimum de 20 personnes ayant fait l'objet d'une réservation préalable auprès de nos services.

La demande de réservation doit indiquer obligatoirement l'effectif et les caractéristiques du groupe (tranches d'âge ...), le jour, l'heure et la nature des prestations (visite libre, animation, rencontre avec animateur ...)

La réservation devient ferme à réception du contrat dûment signé par le client et accompagné, si mentionné, d'un acompte de 30% du montant global de la prestation et ce, avant la date de fin d'option.

Article 2 - Options

Les options sont conservées jusqu'à la date limite indiquée par l'Aquarium La Rochelle. En l'absence de confirmation accompagnée le cas échéant de l'acompte de 30%, les options sont annulées.

Article 3 - Tarifs

Les prix des prestations s'entendent TTC par personne et correspondent aux tarifs en vigueur au jour de la signature du contrat. Les tarifs sont sujets à modification y compris en cours de saison sans préavis.

Article 4 - Règlement du solde

Le solde est payable le jour de la visite, à l'arrivée du groupe, sauf accord préalable écrit par le service commercial.

Les prestations sont facturées sur le nombre de participants annoncé par le client à l'arrivée.

Une fois les tickets édités, aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les réservations entraînant la mise à disposition d'animateurs et si le client n'a fait aucune modification par écrit 48h avant la date prévue auprès de l'Aquarium La Rochelle, il sera retenu comme base de facturation, le nombre de participants indiqué lors de la réservation.

Pour les ouvertures spéciales et/ou visites privilèges, les prestations sont facturées sur la base minimum de participants indiquée sur le devis signé par le client.

Tout participant supplémentaire entraînera une majoration de la facture en conséquence.

Une fois réalisée la facture du solde, aucun remboursement ne peut être effectué.

Article 5 - Déroulement de la prestation

Le client s'engage à se présenter au jour et heure précisés sur le contrat.

En cas d'impossibilité, il s'engage à avertir l'Aquarium La Rochelle.

Dans le cas contraire, l'Aquarium La Rochelle peut être amené à modifier le déroulement et la durée de la prestation après en avoir préalablement informé le client à son arrivée.

Tout retard, dans le cadre d'une animation, écourtera d'autant cette dernière.

Article 6 - Modification ou annulation

• Modification du fait du client

Les demandes de modification de dossiers confirmés doivent être effectuées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Seules sont réputées acceptées, les modifications visées par l'Aquarium La Rochelle par retour.

• Annulation totale du fait du client

Toute annulation totale d'un dossier confirmé doit être notifiée à l'Aquarium La Rochelle par courrier, fax ou e-mail.

Pour toute annulation d'une visite groupes (hors visite libre) survenant moins de 48 heures avant la prestation, l'acompte sera intégralement conservé par l'Aquarium La Rochelle.

Pour toute annulation d'une Visite Privilège survenant moins d'un mois avant la prestation, l'acompte sera intégralement conservé par l'Aquarium La Rochelle.

• Annulation partielle du fait du client

Toute annulation partielle d'un dossier confirmé doit être notifiée à l'Aquarium La Rochelle par courrier, fax ou e-mail.

Pour toute annulation partielle (hors visite libre) survenant moins de 48 heures avant la prestation, l'acompte sera intégralement conservé par l'Aquarium La Rochelle.

Pour toute annulation d'une Visite Privilège survenant moins d'un mois avant la prestation, l'acompte sera intégralement conservé par l'Aquarium La Rochelle.

• Annulation du fait de l'Aquarium La Rochelle

L'Aquarium La Rochelle se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements de force majeure ou des cas fortuits l'y contraignent, tels que et sans que la liste soit exhaustive : incendie, dégâts des eaux, tempête, impossibilité d'accès ...

Le client pourra obtenir restitution de son acompte, à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

Article 7 - Prévente

Après accord avec le service commercial de l'Aquarium La Rochelle, certaines structures (CE, offices de tourisme, hôtels, campings, villages de vacances ...) ci-dessous dénommées *intermédiaires*, peuvent acheter auprès de l'Aquarium La Rochelle, des billets pour satisfaire les demandes de leurs visiteurs, adhérents, membres, résidents ...

Seuls les billets individuels (adultes, jeunes -3 à 17 ans inclus) peuvent être vendus par les intermédiaires. Ces billets autorisent une entrée prioritaire mais l'accès reste régulé en fonction de l'affluence. Ces billets ne peuvent en aucun cas, bénéficier des réductions (famille nombreuse, invalidité ...) ou opérations commerciales spécifiques uniquement appliquées aux caisses de l'Aquarium La Rochelle.

Les intermédiaires s'engagent à informer précisément leurs clients sur ce point et sur les conditions de visite : (horaires, intérêt et confort des nocturnes en juillet et en août, tarifs, animaux non admis ...)

L'intermédiaire se doit de vérifier les dates de validité des billets.

L'Aquarium ne sera, en aucun cas, tenu pour responsable des tickets refusés après lecture aux bornes d'entrées (date de validité dépassée, billet déjà utilisé...) et n'effectuera aucun remboursement auprès du détenteur du billet.

L'Aquarium La Rochelle se réserve le droit de vérifier la stricte application des tarifs pratiqués par un intermédiaire, en contrôlant les billets présentés par les visiteurs.

Les commandes de billets doivent être formulées par écrit en précisant la répartition (billets adultes et billets jeunes).

Sauf accord écrit avec le service commercial, seules les commandes accompagnées d'un règlement sont prises en compte.

Toute commande de 20 billets minimum, enregistrée du lundi au vendredi (selon horaires de bureau) est traitée le jour même et expédiée en pli sécurisé avec facture jointe franco de port.

En cas de retard dans le règlement, l'Aquarium La Rochelle peut suspendre la vente de billets à un intermédiaire.

Les billets invendus ou périmés ne sont ni repris ni remboursés.

Article 8 - Responsabilité et Assurances

Durant la visite, les visiteurs sont soumis au règlement intérieur apposé à l'entrée.

Les accompagnateurs sont responsables de leur groupe, même en présence d'hôtesse ou animateurs de l'Aquarium La Rochelle.

Les visiteurs sont responsables de tout fait dommageable occasionné dans l'Aquarium ou sur du matériel mis à disposition (audio guide, salles). En cas de perturbation, l'Aquarium La Rochelle se réserve le droit d'imposer une sortie immédiate aux visiteurs concernés.

L'Aquarium La Rochelle décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels qui n'auraient pas fait l'objet d'un dépôt dans les locaux réservés à cet effet.

L'Aquarium La Rochelle déclare avoir souscrit une police d'assurance de responsabilité civile auprès de AGF La Rochelle.

Article 9 - Réclamation

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à l'Aquarium La Rochelle par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 8 jours après ladite prestation.

En cas de litige portant sur l'application des présentes conditions générales, et à défaut de règlement amiable, les tribunaux de La Rochelle seront seuls compétents.